



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

**RÔLE TRIENNAL 3^E ANNÉE
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024 ET 2025**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Gilbert pour la TROISIÈME ANNÉE du rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025 a été déposé au 110 rue Principale, le 11^e jour du mois septembre 2024.

QUE le troisième exercice financier du cycle triennal du rôle d'évaluation foncière entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025 pour la municipalité de Saint-Gilbert.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la trésorière, et ce, aux heures régulières de bureau.

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut déposer une demande de révision à ce sujet auprès de la MRC de Portneuf.

Délai fixé pour déposer la demande de révision :

Avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification (article 131.2 de la Loi sur la fiscalité municipale).

Toute demande de révision doit obligatoirement, sous peine de rejet :

- être faite sur le formulaire prescrit au paragraphe 2 de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulé : « [Demande de révision du rôle d'évaluation foncière](#) » disponible en ligne, au bureau de la MRC de Portneuf, 185 route 138, à Cap-Santé, ou au bureau municipal;
- être accompagnée du montant déterminé par le règlement 385 adopté par le Conseil de la MRC de Portneuf le 12 décembre 2018, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- être déposée à la MRC de Portneuf au 185, route 138, Cap-Santé Québec, G0A 1L0 ou transmise par courrier recommandé.

Donné à St-Gilbert, ce 2^e jour du mois d'octobre 2024.

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente avoir publié le présent avis public le 2 octobre 2024 aux endroits désignés par le conseil, sur le site web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 2 octobre 2024.

Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière